

## Questions orales

Pour ce qui est de la question qu'a posée le député au sujet de la responsabilité du premier ministre en ce qui concerne la moralité, je crois que la réponse est claire. Il a pris les mesures qui s'imposaient lorsque certains députés ont commis des écarts de conduite. Son gouvernement a présenté à la Chambre un projet de loi sur les conflits d'intérêts. Nous avons fait adopter un projet de loi sur les lobbyistes. Nous avons réformé le processus de nomination, particulièrement en ce qui concerne la nomination des juges. Nous avons réformé le processus d'adjudication des marchés. Nous tentons de modifier la Loi électorale. Nous sommes le premier gouvernement à être assujetti à la Loi sur l'accès à l'information. Il y a donc eu de nombreuses améliorations.

En fait, il est évident aujourd'hui que le système s'est considérablement amélioré par rapport aux années précédentes.

[Français]

LES ALLÉGATIONS RAPPORTÉES DANS LES MÉDIAS—LES  
MESURES DU GOUVERNEMENT

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Je voudrais rappeler au vice-premier ministre qu'il n'a pas répondu à la question que je viens de lui poser. J'aimerais donc lui poser la question à nouveau: Quand le premier ministre a-t-il pris connaissance, pour la première fois, des allégations telles que rapportées et faites par l'honorable député de LaSalle, dans les médias, en fin de semaine? Est-ce que le premier ministre ou le vice-premier ministre avaient connaissance de ce dossier avant la fin de semaine? Si oui, quand et quelles actions spécifiques le gouvernement a-t-il prises à ce moment-là?

[Traduction]

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur le Président, je n'étais certainement pas au courant. Je ne savais rien des allégations dont le député a parlé, avant de lire l'article publié dans le *Globe and Mail* ce matin. Je ne crois pas que le premier ministre était au courant de l'affaire, mais je vais quand même lui demander pour m'en assurer. Je suis certain qu'il l'a appris de la même façon que moi.

\* \* \*

## LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

### LE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Monsieur le Président, ma question porte sur le même sujet et s'adresse au vice-premier ministre. Nous venons d'entendre parler d'un autre député conservateur qui, en fin de semaine, a fait des déclarations assez singulières, pour utiliser un euphémisme, sur certaines pratiques financières du parti conservateur. Au même moment, on voyait l'aile québécoise de ce parti déclarer qu'elle se lancerait dans la campagne électorale sans compter sur les contributions des entreprises...

**Des voix:** Le NPD et syndicats!

**M. Broadbent:** ... et des syndicats. Elle ne comptera que sur les dons des particuliers.

Il y a environ 18 mois, à la Chambre, le NPD a demandé à trois reprises que le gouvernement fédéral légifère sur la question. Par conséquent, pourquoi le gouvernement du Canada n'a-t-il pas fait progresser l'examen du projet de loi sur la question? Peut-il nous donner l'assurance qu'il fera adopter avant les prochaines élections une mesure législative qui ne reposera pas uniquement sur les pressions morales, mais une mesure législative vraiment efficace?

● (1430)

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur le Président, il s'agit bien sûr d'une question importante dont tous les députés, j'en suis sûr, souhaitent s'occuper. De toute évidence, le caucus québécois propose une démarche intéressante qui, à mon avis...

**M. Broadbent:** Pour les prochaines élections.

**M. Mazankowski:** Le député croit que c'est une plaisanterie.

**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député d'Oshawa a posé une question tout à fait recevable et je demande aux députés de respecter le droit du ministre de répondre.

**M. Mazankowski:** Monsieur le Président, je m'efforce de répondre à la question du mieux que je peux. Je sais que le député l'a posée avec le plus grand sérieux. L'aile québécoise entend, de sa propre volonté, adopter ce mode de financement à titre expérimental.

Avec tout le respect que je dois au député, il me faut dire que c'est le genre de questions que nous aurions pu étudier si nous avions réussi à renvoyer le projet de loi C-79 à un comité. Le porte-parole du député, assis derrière lui, fait non de la tête. Je sais que le projet de loi actuel ne satisfait pas pleinement le Nouveau parti démocratique. Cependant, nous avons voulu renvoyer ce projet de loi à un comité pour pouvoir l'étudier à fond et examiner certaines suggestions faites par le caucus québécois.

Le député demande aussi d'adopter une loi avant les prochaines élections. Pourtant, son parti réclame des élections immédiatement. Selon le directeur général des élections, si nous réussissions à adopter les modifications d'ici la mi-septembre, il lui faudrait de trois à quatre mois pour les mettre en oeuvre. Je demande aux néo-démocrates de penser à cela.

Comme je le disais vendredi, je crois que des discussions ont été amorcées ce jour-là entre le leader parlementaire adjoint du gouvernement et le leader parlementaire suppléant du Nouveau parti démocratique en vue de faire progresser l'examen de cette mesure législative.

La question ne se limite pas aux contributions des entreprises, mais englobe également la définition des dépenses d'élection, le paiement de publicité par des tiers, le droit de vote des personnes à l'étranger et les structures de la commission de surveillance. Nous espérons examiner tous ces aspects de la question et nous sommes toujours prêts à le faire.